

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'OFFICE SOCIAL

SÉANCE DU 3 JUILLET 2019

PRÉSENTS :

M. PASQUALONI Gino, président
Mme DISIVISCOUR Viviane,
Mme HILDGEN-REUTER Annette,
Mme KIEFFER Colette,
Mme LOUTSCH-MEDINGER Simone,
Mme WAGENER Thérèse, membres

M. GIRARDI Guy, secrétaire

L'Office Social ;

Objet :

**Création de deux postes à raison de 40 heures par semaine, sous le régime du fonctionnaire communal, dans la carrière de l'assistant social (catégorie de traitement A, groupe de traitement A2, sous-groupe éducatif et psycho-social)
et, par voie de conséquence
Suppression d'un poste de fonctionnaire communal à raison de 30 heures par semaine appartenant à la catégorie de traitement A, groupe de traitement A2, sous-groupe éducatif et psycho-social**

- Vu la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale ;
- Vu la loi du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale ;
- Vu la lettre du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région du 23 juillet 2018 concernant la mise en œuvre du Revenu d'inclusion sociale (REVIS) au niveau des Offices sociaux ;
- Vu la délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette du 15 mars 2019 concernant la démission à accorder à Mme Rita NEPPER avec effet au 1^{er} septembre 2019, agent régional d'inclusion sociale auprès de la Ville d'Esch-sur-Alzette, détachée vers l'Office social Esch/Alzette ;
- Vu l'approbation du Ministère de l'Intérieur du 12 juin 2019 (n. 713/19) ;
- Considérant qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de la dame Rita NEPPER dans les meilleurs délais ;
- Vu la création au 3 octobre 2018 d'un poste à 30 heures par semaine, sous le statut du fonctionnaire communal, appartenant à la catégorie de traitement A, groupe de traitement A2, sous groupe éducatif et psycho-social ;
- Considérant que cette délibération a trouvé l'approbation du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette au 19 octobre 2018 ;
- Vu l'approbation du Ministère de l'Intérieur du 5 novembre 2018 (N. 900/18) ;
- Vu la nomination provisoire au 19 novembre 2018 sur ce poste de Madame Nathalie MARRAMA à raison de 30 heures par semaine aux fonctions d'assistante sociale, sous le statut du fonctionnaire communal, appartenant à la catégorie de traitement A, groupe de traitement A2, sous groupe éducatif et psycho-social avec effet au 15 mars 2019 ;

- Considérant que le Conseil d'administration de l'Office social a décidé dans sa séance du 3 juillet 2019 une augmentation de la tâche hebdomadaire de Mme Nathalie MARRAMA, de 30 heures à 40 heures, avec effet au 1^{er} septembre 2019 ;

décide à l'unanimité

- de créer deux postes avec un degré d'occupation de 40/40ièmes sous le statut du fonctionnaire communal, appartenant à la catégorie de traitement A, groupe de traitement A2, sous groupe éducatif et psycho-social ;
- de supprimer par voie de conséquence au 31 août 2019 un poste de 30 heures par semaine, sous le statut du fonctionnaire communal, appartenant à la catégorie de traitement A, groupe de traitement A2, sous groupe éducatif et psycho-social ;

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Pasquelin J

A. Hilff 26

T. Ley

Blum J.
Pisioris J.